

# TRACABILITE DES DISPOSITIFS MEDICAUX IMPLANTABLES (DMI) DANS LE CADRE DU CONTRAT DE BON USAGE (CBU) :

## EVALUATION APRES UN AN DE MISE EN PLACE AU CHU D'AMIENS

Ameslant S., Marçon F., Tranchant A., Vantigham C., Petit A., Desablens F.

Pharmacie Centrale Hôpital Nord et Pharmacie du Groupe Hospitalier Sud, CHU Amiens, 80054 Amiens Cedex

### Introduction :

En application du décret n° 2005-1023, du 24 août 2005 relatif au CBU, et dans l'attente d'une informatisation du circuit des DMI de la réception jusqu'à l'implantation, une traçabilité manuelle de ceux remboursés en sus des Groupes Homogènes de Séjour (GHS) a été mise en place au CHU d'Amiens depuis avril 2006. Celle-ci repose sur l'élaboration d'une fiche nominative par type de DMI, en se basant sur les référentiels publiés par la banque de données Association 1901 «Europharmat» et les données de la littérature, dans l'attente actuelle de documents nationaux validés par la Haute Autorité de Santé. Cette fiche, complétée par les médecins et envoyée à la pharmacie à l'issue de chaque intervention, sert de support pour établir le bilan de traçabilité. Afin d'évaluer ce taux pour l'année 2006, une analyse de toutes les ordonnances par spécialité a permis de mesurer l'écart par rapport aux quantités réellement consommées.

### Discussion-Conclusion :

Des facteurs limitent la traçabilité manuelle au niveau de la pharmacie où la gestion du stock est alourdie par la multiplicité des spécialités et des références et au niveau des services, par un manque d'adhésion de la part des utilisateurs (nouvelles contraintes), malgré la mise à disposition des ordonnances de remplissage simplifié. Cette nouvelle activité nécessite absolument un outil informatique pour mieux répondre aux exigences du CBU. Un cahier des charges est en cours de validation.

### Matériel et méthodes :

Pour chaque type de DMI, ont été rédigées les ordonnances nominatives avec l'identification du prescripteur et du patient, le libellé des indications, la date de pose, l'étiquette de traçabilité (n°lot, code LPPR). Les services concernés sont les blocs cardiaque, urologique, gynécologique, vasculaire, ainsi que la cardiologie et radiologie interventionnelle, la neuro-radiologie, et la gastroplastie.

### Résultats :

Le taux global de traçabilité a été de 44% (plus de 2400 ordonnances analysées) avec des taux de traçabilité variables (de 100% pour l'urologie à 9% pour la gynécologie). Cette différence constatée est en partie expliquée par la mise en dépôt de plus de la moitié des DMI.

| Chirurgie               |                          | Consommation sur un an | Quantité tracée | Taux de traçabilité |
|-------------------------|--------------------------|------------------------|-----------------|---------------------|
| Cardiaque et vasculaire | Anneaux valvulaires      | 45                     | 33              | 73%                 |
|                         | Valves cardiaques        | 256                    | 175             | 68%                 |
|                         | Défibrillateurs          | 59                     | 33              | 56%                 |
|                         | Conduits valvés          | 46                     | 13              | 28%                 |
|                         | Filtre veine cave        | 6                      | 3               | 50%                 |
| Gynécologique           | Implant Essure           | 35                     | 3               | 8,5%                |
|                         | Implants mammaires       | 17                     | 5               | 29%                 |
| Neuro-radiologique      | Stent, coïl              | 597                    | 134             | 22%                 |
| Digestive               | Anneaux de gastroplastie | 96                     | 5               | 5,2%                |
| Urologique              | Sphincter péri-urétral   | 4                      | 4               | 100%                |